



Les budgets de classe

Comme chaque année, à cette période-ci, nous vous présentons les sommes allouées pour les budgets de classe.

Lors de notre première rencontre du comité de participation professionnelle (CPP), le 11 novembre dernier, nous avons eu la confirmation des sommes dédiées à ces différents budgets. Puisque cette information est attendue par plusieurs, j'ai décidé d'en faire un numéro spécial de l'*Info-enseignant*.

N'hésitez pas à réclamer ces budgets auprès de votre direction d'école, si vous pensez y avoir droit.

Budget pour un groupe à plus d'une année d'études (classe à niveaux multiples)

Tous les ans, ce budget est alloué à l'enseignant qui œuvre dans une classe à niveaux multiples. Nous vous proposons un extrait de la convention collective qui vient statuer, dans ce cas uniquement, à quoi peut servir la somme de 450 \$ pendant l'année. Ce montant n'est pas définitif; il sera ajusté lorsque le Centre de services scolaire recevra l'allocation du MEES.

Annexe 16 (extrait)

« 2) Les sommes allouées à chaque [centre de services] scolaire sont dédiées aux enseignantes et enseignants œuvrant auprès des groupes à plus d'une année d'études, entre autres pour l'achat de matériel, [...] pour du temps de libération notamment pour la préparation de matériel ou pour de la formation (au choix des enseignants et des enseignantes concernés). [...] »

Budget pour l'ouverture d'une classe

Ce budget est alloué par le Centre de services scolaire pour une classe qui ouvre et qui n'a pas été présente dans l'école depuis deux ans. Attention, cette section n'inclut pas les classes des nouveaux établissements en construction, pour lesquelles des budgets spécifiques sont prévus.

La somme allouée, cette année, est de 200 000 \$ pour toutes les classes. Eh oui, la façon de répartir les sommes a complètement changé depuis deux ans. Le comité de répartition des ressources du Centre de services scolaire préfère garder cette somme centralisée.

Vous devez donc faire part de vos besoins à votre direction d'école qui présentera, ensuite, une demande au service des ressources matérielles. Pourquoi un tel changement ? Afin de mieux répondre, selon ce comité, aux besoins des classes qui n'avaient pas du tout de mobilier, comparativement aux classes déjà équipées. De plus, n'oubliez pas que pour les fournitures scolaires, différentes mesures, comme la mesure pour l'école inspirante, peuvent compléter votre budget.

Cependant, il est important de rappeler que l'encadrement de ce budget n'est pas conventionné. Il n'appartient donc pas exclusivement à l'enseignante ou à l'enseignant, comme c'est le cas du budget prévu pour les groupes à plus d'une année d'études.

Notez bien que la répartition de ce budget doit se faire en concertation entre l'enseignante ou l'enseignant et la direction. Autrement dit, ni l'un ni l'autre ne peut en décider de façon unilatérale.

Spécifions toutefois que l'argent doit uniquement servir à la classe qui ouvre pour l'achat de matériel (de classe, d'informatique, d'éducation physique, etc.), de mobilier ou d'un autre item dont vous pouvez faire la demande.

Budget pour une classe d'accueil

Ce budget est alloué par le Centre de services scolaire pour la classe d'accueil. La somme allouée, cette année, est de 500 \$ et de 1500 \$, s'il s'agit d'une ouverture de classe.

Cependant, il est important de rappeler que l'encadrement de ce budget n'est pas conventionné. Il n'appartient donc pas exclusivement à l'enseignante ou à l'enseignant, comme c'est le cas du budget prévu pour les groupes à plus d'une année d'études.

Notez bien que la répartition de ce budget doit se faire en concertation entre l'enseignante ou l'enseignant et la direction. Autrement dit, ni l'un ni l'autre ne peut en décider de façon unilatérale.

Spécifions toutefois que l'argent doit uniquement servir à la classe d'accueil pour l'achat de matériel (de classe, d'informatique, d'éducation physique, etc.), de mobilier ou d'un autre item dont vous pouvez faire la demande.

Il est donc possible que le montant dont vous disposiez soit moindre, si la direction a dû acheter de nouveaux dictionnaires pour votre classe, par exemple. N'hésitez pas à vous informer auprès d'elle.

Budget pour une classe spécialisée pour élèves handicapés

Ce budget est alloué par le Centre de services scolaire pour la classe spécialisée dans une école régulière. Cette année, la somme allouée est de 486 \$.

Cependant, il est important de rappeler que l'encadrement de ce budget n'est pas conventionné. Il n'appartient donc pas exclusivement à l'enseignante ou à l'enseignant, comme c'est le cas du budget prévu pour les groupes à plus d'une année d'études.

Notez bien que la répartition de ce budget doit se faire en concertation entre l'enseignante ou l'enseignant et la direction. Autrement dit, ni l'un ni l'autre ne peut en décider de façon unilatérale.

Pour bénéficier de ce budget, le classement des élèves de votre groupe doit avoir été fait par les ressources éducatives du Centre de services scolaire (ex. : classes Phénix, Relation, Casa, Communication, DM...) et non par votre école (ex. : classes OT, JV, CC, JC, etc.).

Spécifions toutefois que l'argent doit uniquement servir à la classe spécialisée pour l'achat de matériel (de classe, d'informatique, d'éducation physique, etc.), de mobilier ou d'un autre item dont vous pouvez faire la demande.

Il est donc possible que le montant dont vous disposiez soit moindre, si la direction a dû acheter de nouveaux dictionnaires pour votre classe, par exemple. N'hésitez pas à vous informer auprès d'elle.

Caroline Manseau

